

plètement invalide reçoit une pension de \$600 par année; en Grande-Bretagne il ne reçoit que \$350 par année. En Angleterre il y a une pension alternative. Si avant la guerre il gagnait, disons entre 50 et 100 shillings, sa pension pourra atteindre environ \$75 par mois, mais dans ce cas il ne reçoit aucune allocation supplémentaire pour sa famille.

Q. Autrement il en recevrait une?—R. Non, on n'accorde pas d'allocation supplémentaire pour la femme en Angleterre.

Q. Pour les enfants?—R. Oui, l'allocation d'une femme au Canada est de \$96; pas d'allocation en Grande-Bretagne. L'allocation pour le premier enfant au Canada est de \$144; l'allocation pour le premier enfant en Grande-Bretagne est de \$84.35; nous croyons qu'elle sera augmentée sous peu. L'allocation pour le deuxième enfant au Canada est de \$120; en Grande-Bretagne de \$63.25. Pour le troisième et les autres enfants au Canada l'allocation est de \$96 et en Grande-Bretagne de \$52.75, de sorte que la différence est d'environ un tiers.

Par M. Gibbon:

Q. Il serait tout à fait injuste de laisser la chose telle qu'elle est, n'est-ce pas? Ces garçons qui se sont enrôlés dans l'aviation avaient une position plus dangereuse, ils prenaient de plus grands risques, et il n'est que juste qu'ils reçoivent une plus forte pension.

Le PRÉSIDENT: C'est une question de politique à suivre que nous aurons à discuter lorsque nous formulerons nos recommandations. En attendant nous désirons obtenir tous les renseignements possibles.

Le TÉMOIN: Au sujet du Corps Royal d'aviation, ceux qui s'y sont enrôlés sont, règle générale, lieutenant ou capitaine ou officier de grade supérieur, et la différence entre la pension du lieutenant ou du capitaine britannique et celle du lieutenant et du capitaine canadien n'est pas très considérable.

Par M. Sutherland:

Q. Y a-t-il de ces soldats dans le Corps d'aviation qui font encore partie de l'armée canadienne, c'est-à-dire qui ont permuté dans le Corps d'aviation?—R. Au cours de leur entraînement ils font encore partie de l'armée canadienne et s'ils sont tués ou blessés pendant leur entraînement dans le Corps Royal d'aviation on leur accorde une pension d'après l'échelle canadienne. Si, cependant, ils ont terminé leur entraînement et ont été transférés définitivement au Corps Royal d'aviation, c'est la pension britannique qui prévaut.

Q. Supposons qu'un soldat ait fait du service pendant un an ou deux dans l'armée canadienne et permute ensuite dans le Corps Royal d'aviation, il peut avoir fait deux ou trois années de service dans l'armée canadienne et permuter dans le Corps Royal d'aviation?—R. Ils auraient été transférés définitivement, et rayés des rangs de l'armée canadienne et placés sur les listes du Corps Royal d'aviation.

Par M. Andrews:

Q. On me dit que la pension d'un lieutenant impérial est plus élevée que celle d'un lieutenant canadien. Etes-vous capable de me renseigner à ce sujet?—R. Je ne connais pas les chiffres des nouvelles pensions. La veuve d'un lieutenant britannique reçoit 100 livres, ou approximativement \$500 par année, tandis que la veuve d'un lieutenant canadien reçoit \$720 par année. Dans le cas d'un capitaine la pension britannique est presque l'égale de la pension canadienne.

Q. Ne reçoivent-ils pas une gratification ou quelque chose de ce genre?—R. Ils reçoivent une gratification, je crois qu'on leur donne d'abord une année de pension comme gratification. Je ne suis pas absolument certain du montant de la gratification mais je crois que c'est bien cela. J'ai eu connaissance d'un cas où une veuve avait reçu une gratification d'une année de pension. Je ne sais pas si cela se fait dans tous les cas.

[M. Kenneth Archibald.]